



07 AVR. 2021

Paris le

6 AVR. 2021

Arrivée courrier le

08 AVR. 2021

GPSEA

**La directrice de la prospective
et des études**

Prospective et Etudes/21001208-AC/SMN

Affaire suivie par :

Anne CHOBERT

Tél : 01 82 53 80 07

Mél : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr

Monsieur Laurent CATHALA
Président
GRAND PARIS SUD EST AVENIR
EuroParc
14 rue Le Corbusier
94046 CRETEIL Cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 25 février 2021 et reçu le 1^{er} mars 2021, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Santeny. Cette procédure annule et remplace la modification simplifiée n°1, sur laquelle Île-de-France Mobilités a rendu un avis par un courrier du 27 février 2020.

Pour mémoire, Île-de-France Mobilités est attentive à la compatibilité des PLU avec le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, le PDUIF fixe un cadre de réglementation en matière de normes de stationnement. Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement des PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

L'un des objets de la présente procédure de modification est la mise en conformité du PLU avec le PDUIF. Le contenu du dossier soumis pour avis n'ayant pas été modifié par rapport au projet de modification simplifiée n°1 pour ce qui concerne les normes de stationnement, les observations formulées par Île-de-France Mobilités en février 2020 demeurent valables. Le tableau d'analyse joint à ce courrier rappelle et explicite ces observations.

Pour toute question relative à ce tableau, vous pouvez contacter les services d'Île-de-France Mobilités à l'adresse courriel suivante : urbanisme@iledefrance-mobilites.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**La cheffe du département
études et PDUIF
par délégation**


Anne SALONIA

PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de modification n°1 du PLU de Santeny avec le PDUIF

Normes de stationnement pour les véhicules individuels motorisés

Constructions à usage de bureaux

Type de norme de stationnement	Prescription et/ou recommandation du PDUJIF applicable au PLU de Santeny	Extrait des normes inscrites au projet de modification n°1 du PLU ¹ de Santeny ² (procédure engagée par arrêté du Président de l'EPT du 24 février 2021)	Nécessité de modifier le projet de règlement suite aux observations d'Île-de-France Mobilités ?
Norme plafond	Aucune	Véhicules motorisés (incluant les deux-roues motorisés) Zones UA, UB, UC, UX, 1AUX Il est créé une place de stationnement maximum par tranche entière de 55 m ² de surface de plancher.	NON
Norme plancher	Recommandation : Les différents documents d'urbanisme ne pourront exiger la construction de plus d'une place pour 55 m ² de surface de plancher.	Aucune	

¹ Les éléments faisant l'objet du projet de modification n°1 du PLU figurent en caractères gras et bleus dans le tableau.

² Les normes non compatibles avec le PDUJIF sont soulignées en rouge dans le tableau.

Type de norme de stationnement	Prescription et/ou recommandation du PDUIF applicable au PLU de Santeny	Extrait des normes inscrites au projet de modification n°1 du PLU ¹ de Santeny ² (<i>procédure engagée par arrêté du Président de l'EPT du 24 février 2021</i>)	Nécessité de modifier le projet de règlement suite aux observations d'Île-de-France Mobilités ?
		<p>Zones UA, UB, UC, UX, 1AUX</p> <p><u>Logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat et résidences universitaires</u></p> <p>Il ne peut être exigé plus d'une aire de stationnement par logement.</p>	

Normes de stationnement pour les vélos

Type de norme de stationnement	Prescription du PDUIF applicable au PLU de Santeny	Extrait des normes inscrites au projet de modification n°1 du PLU ¹ de Santeny ² (procédure engagée par arrêté du Président du 24 février 2021)	Nécessité de modifier le projet de règlement suite aux observations d'Île-de-France Mobilités ?
Norme plancher pour les constructions à usage de bureaux	<u>Prescription :</u> A minima 1,5 m ² pour 100 m ² de surface de plancher	Véhicules non motorisés <u>Zones UA, UB, UC, UX, 1AUX</u> 1,5 m ² pour 100 m ² de surface de plancher	NON
Norme plancher pour les constructions à usage d'habitation	<u>Prescription :</u> A minima 0,75 m ² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m ² par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m ² [pour l'ensemble de l'opération]	Véhicules non motorisés -opérations d'au moins 2 logements <u>Zones UA, UB, UC</u> 0,75 m ² par logement pour les logements jusqu'à 2 pièces 1,5 m ² par logement dans les autres cas Superficie minimale du local : 3 m ²	NON
Norme plancher pour les constructions à usage d'activité, commerces de plus de 500 m ² de surface de plancher, industries et équipements publics	<u>Prescription :</u> A minima 1 place pour 10 employés	Véhicules non motorisés -Activité, commerce de plus de 500 m² et équipement public <u>Zones UA, UB, UC</u> 1 place pour 10 employés + stationnement des visiteurs Équipement public <u>Zone UE</u> 1 place pour 10 employés + stationnement des visiteurs Activité, commerce de plus de 500 m², industrie et équipement public	OUI, pour inscrire des normes de stationnement vélos pour les constructions neuves à usage d'entrepôt dans les zones urbaines où ces constructions sont autorisées

Destinataire :

Monsieur Laurent CATHALA
Président
GRAND PARIS SUD EST Avenir
Europarc
14 rue Le Colombier
94046 CRETEIL Cedex



Numéro de l'envoi : 2C 154 142 9280 4



RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE
RÉCEPTION

NOUVEAU

CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Plus d'explications
au verso



NOUVELLE LIVRAISON
À DOMICILE À



RETRAIT DANS
LE BUREAU
DE POSTE
DE VOTRE CHOIX

OU

LA DATE DE VOTRE CHOIX

FAITES VOTRE CHOIX AUJOURD'HUI AVANT MINUIT

www.laposte.fr/modification-livraison

Ce jour,/...../.....
votre facteur s'est présenté à votre
domicile et n'a pas pu vous remettre
votre lettre.



Info facteur :

Cet envoi vous sera remis
contre paiement de la somme de :

SANS CHOIX DE VOTRE PART, votre lettre sera disponible :

Au bureau de :

Le/...../.....

A partir de h

(date et heure de mise à disposition
de la lettre en instance)

Cadres réservés à La Poste

La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS
LA POSTE AGRÈMENT N° C605

SGR2 V23 - PTC 0A - 20174382T001 - 05/19 LA POSTE AGRÈMENT N° C605

laposte.fr/neutralitecarbone

AVIS DE PASSAGE



Île-de-France Mobilités est le nom d'usage du
Département des Transports d'Île-de-France.
75009 Paris

Paris 08 PPDC

FRANCE



07.04.2021
45g

1 RUE DE BERNE
75008 PARIS

LETTRE
RECOMMANDEE
R1 AR



87100067818812P

752300
1-275208170
AFFRANCHI GO

RECOMMANDÉ

AVIS DE RÉCEPTION

de l'envoi : 2C 154 142 9280 4

